

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022/98 à N° 2022/121

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le cinq décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Madame Delphine BLAS, première Adjointe au Maire de la Commune Associée de Lomme, en l'absence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire, à la suite de la convocation en date du vingt cinq novembre deux mille vingt et deux, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - Mme Valéria GRASSELLI - M. Philippe LEMIERE - Mme Nouria BELAYACHI - M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER - Mme Anne LEDUC - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Jérôme FRANCCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Roger LAURENT - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Joffrey LEROY, Conseillers Communaux.

Monsieur Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Monsieur Delphine BLAS
Monsieur Roger LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI
Monsieur Joffrey LEROY a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 décembre 2022

DELIBERATION

2022/102 - SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY.

La Ville s'est engagée en validant le Plan Local de Santé, à soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges.

Action portée par le collège Guy Mollet :

Un projet s'intitulant « *Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix* » est mis en place au collège Guy Mollet.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, de découvrir de nouvelles activités sportives, développer les compétences psychosociales des jeunes Lommois.

Le coût global du projet s'élève à 2.369 € pour l'année scolaire et se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Semaine sport et sante :		Commune de Lomme	600 €
- Transport	640 €	PEDC	215 €
- Ateliers capoeira	300 €	Fonds Social Européen	50 €
- Base des 6 Bonniers	1.100 €	AS	150 €
- Petit déjeuner	125 €	EPLÉ	50 €
		Familles	1.100 €
Fournitures et photocopies	30 €	EPLÉ	30 €
		EPLÉ	12 €
DDSP-EN59 : frais de réception	12 €	EPLÉ	162 €
SOS Homophobie :			
Frais de réception + don	162 €		
Total	2.369 €	Total	2.369 €

Action portée par le collège Jean Zay :

Un projet s'intitulant « *Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix à travers le parcours d'éducation santé* » est mis en place au collège Jean Zay.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, de découvrir de nouvelles activités sportives, développer les compétences psychosociales des jeunes Lommois.

Le coût global du projet s'élève à 1.194 € pour l'année scolaire et se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Petits-déjeuners	300 €	Commune de Lomme	600 €
Petits-déjeuners CM2/6eme	230 €		
Fruits pour la récré	300 €	PEDC	200 €
Soupes à la récré	200 €		
		Fonds Social Européen	100 €
Fournitures et photocopies	40 €		
		EPLÉ	294 €
<u>Partenaires extérieurs :</u>			
DDSP-EN59 : frais de réception	12 €	Familles	0 €
SOS Homophobie :			
Frais de réception + don	112 €		
Total	1.194 €	Total	1.194 €

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** une subvention de 600 € au Collège Guy Mollet (SIRET : 195 945 233 000 11) et une subvention de 600 € au collège Jean Zay (SIRET : 195 931 779 000 19) ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 412, article 657381, Opération 1108 « Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux » - Code service : NGB.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstention : M. MOULIN.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 12 DEC. 2022



Pour le Maire empêché,
La première Adjointe

Delphine BLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.